

## Offre de Mission : Lutter contre l'exclusion en aidant les personnes désocialisées et fragiles à s'intégrer dans la vie active

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

<b>Rappel du statut</b>	<p>Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
<b>Structure d'accueil</b>	<p><b>Samu Social</b> 27 avenue d'Espoulette 26200 MONTE LIMAR</p>
<b>Durée de la mission</b>	<p><b>8 mois, du 25 octobre 2021 au 24 juin 2022</b> (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
<b>Activités principales</b>	<p><u>Afin d'inciter et de faciliter la réintégration des personnes isolées ou désocialisées dans une vie sociale active, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rompre toute l'année la solitude et l'isolement de ces personnes en apportant une vigilance particulière aux périodes difficiles (pandémie, forte chaleur, grand froid, fêtes de fin d'année...);</li> <li>- Faciliter leurs démarches administratives et sociales ;</li> <li>- Les accompagner et les motiver dans la formalisation et la réalisation de leurs projets (professionnels, familiaux...);</li> <li>- Intervenir sur des missions destinées à accompagner la réinsertion de personnes en difficulté sociale, en situation de précarité ou d'exclusion ;</li> <li>- Préparer et participer aux maraudes du Samu Social une à deux fois par semaine.</li> </ul>
<b>Indemnités et avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnité de 612,97 € (472,97 € versés par l'État et 140,00 € versés par la Ville) ;</li> <li>- Possibilité de chèques déjeuners ;</li> <li>- Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ;</li> <li>- Protection sociale, cotisation retraite ;</li> <li>- Deux jours de congés par mois (trois si mineur).</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p>Julia MOSCHEN - Chargée de la Promotion du Service Civique 04-75-92-09-96 – julia.moschen@montelimar.fr</p>